

# Compte rendu du CHSCT D exceptionnel de Haute-Loire du 13 novembre 2019

## « Spécial direction d'école »

Ce CHSCT a été réuni notamment à la demande de FO suite au suicide de notre collègue de Seine St Denis Christine RENON. La FNEC FP FO a tous les niveaux demande des réponses urgentes aux problèmes des directeurs.

### La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT- Vincent DELAUGE -  
Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -  
- Evelyne PAILLARD -  
Sophie CHAMARD – Bruno GOLEO.

A Paris comme au Puy

### Ministre et Inspectrice d'Académie n'apportent aucune réponse aux directeurs

Vous trouverez ci-après les déclaration et avis que la FNEC FP FO a proposé au CHSCT D.

Lors de cette réunion, la FNEC FP FO a demandé l'audition de deux collègues directeurs d'écoles.

Tous deux ont apporté des informations précieuses sur la dégradation de leur conditions de travail, largement dues à la mise en œuvre de contre-réformes.

Pour FORCE OUVRIERE la prévention des risques professionnelles passe par la suppression des facteurs de risques. Et ces facteurs de risques sont contenus dans les réformes:

- ⇒ loi Blanquer et école inclusive systématique
- ⇒ Territorialisation de l'école de la République et mise sous tutelle des élus locaux
- ⇒ Place démesurée des parents
- ⇒ Outils informatiques barbares
- ⇒ Multiplications des tâches liées aux suppressions de postes (TR, Rased, médecins et infirmiers scolaires,...)

Pas plus qu'au niveau ministériel, l'Inspectrice d'Académie n'a donné le moindre début de réponse aux problèmes soulevés.

Pire le représentant du Recteur a exprimé le vœu que les organisations syndicales ne se contentent pas de dénoncer mais aident avec l'administration locale à ce que les personnels supportent mieux .

Qu'il ne compte pas sur FO. Tout comme celle des retraites toutes les contre-réformes de ces dernières années doivent être retirées

### Incroyable!

**Le DRH du rectorat souhaite que les syndicats aident à ce que les décisions ministérielles « soient les moins défavorables possibles pour les collègues »!**

**Pour la FNEC FP FO, cette réponse est invraisemblable:**

**C'est à l'employeur de veiller à la santé des agents et à ne pas créer de conditions défavorables.**

FORCE OUVRIERE l'a rappelé: en matière de prévention des risques c'est la cause du risque qu'il faut éliminer. Ce n'est pas les seules conséquences qu'il faut traiter.

Le syndicat porte les revendications des collègues. Il ne saurait être co-responsable des dégâts des politiques impulsées par le Ministre et ses prédécesseurs.

Les syndicats de personnels des écoles SNUDI FO 43 et SNUipp 43 constatent qu'il aura fallu 58 suicides recensés par le ministère en 2018/2019 pour porter à la lumière le dossier des conditions de travail des personnels.

Pour les syndicats SNUDI FO43 et SNUipp43 ce sont les réformes successives et incessantes qui sont les premières responsables de cette situation. Elles en demandent l'arrêt immédiat (à commencer par les suppressions de postes, la loi Blanquer, les fusions de services et d'académie...)

Concernant le dossier de la direction d'école, le SNUDI FO43 et le SNUipp43 considèrent que les annonces du Ministre sont en décalage complet avec la réalité :

- ⇒ Les personnels ne demandent pas un statut de chef d'établissement pour les directeurs, ils demandent qu'on cesse de leur confier des missions et des tâches qui ne relèvent pas de leur travail
- ⇒ Ce n'est pas d'un questionnaire général auprès des directeurs dont les personnels ont besoin, les revendications sont connues, elles sont exprimées régulièrement par les représentants des personnels, mais aussi malheureusement par les écrits et témoignages laissés par les collègues qui ont choisi l'irréparable comme Christine RENON
- ⇒ Les organisations SNUDI FO 43 et SNUipp43 s'interrogent sur l'initiative du Ministre qui vise à « offrir des espaces de paroles des directeurs auprès de leurs supérieurs hiérarchiques. D'une part les IEN n'ont aucun moyen pour répondre aux difficultés et d'autre part les collègues pourraient se retrouver dans une position délicate vis-à-vis de leur hiérarchie.

Le SNUDI FO 43, le SNUipp 43 demandent au Ministre d'écouter les revendications, et d'y apporter de vraies réponses. Elles demandent aussi à sa représentante l'Inspectrice d'Académie que ce CHSCTD exceptionnel débouche sur des mesures qui sont de son ressort en vue d'améliorer rapidement les conditions d'exercice de la direction d'école.

La réforme des retraites, la politique de salaires à la baisse les réformes et leurs conséquences sur la dégradation des conditions de travail, confortent le SNUDI FO 43 et le SNUipp 43 dans leur appel aux personnels à se mobiliser par la grève à partir du 5 décembre prochain.

## LES MESURES MINISTÉRIELLES

### AVIS N°1

Lors du Groupe de travail sur la direction du 5 novembre et du CHSCT M du 6 novembre 2019, le Ministre a indiqué les mesures qu'il entendait prendre sur la direction d'école.

Le CHSCT D de Haute-Loire s'oppose aux annonces ministérielles.

- Les personnels et leurs organisations syndicales ne sont pas demandeurs d'un quelconque statut de directeur d'école, supérieur hiérarchique. Ils l'ont exprimé à plusieurs reprises, notamment lors des grèves pour le retrait de la loi sur l'école dite de la confiance, mais aussi dans cette instance lors du CHSCT D du 13 décembre où ils ont adopté un avis unanime.
- Les personnels considèrent que la mise en œuvre d'un questionnaire sur les conditions de travail est une annonce qui vise à ne pas répondre et éviter de prendre en compte les revendications exprimées par les syndicats au nom des personnels
- Le CHSCT D s'oppose à l'organisation de permanences ou « espaces de parole » où les directeurs seraient invités à confier leurs difficultés professionnelles à leur supérieur hiérarchique. En effet les IEN sont chargés de leur évaluation. Ceux-ci par ailleurs ne pourront pas répondre dans la mesure où les conditions de travail dégradées des directeurs sont la conséquence directe des réformes menées par le Ministre.

6 POUR : 4 FO - 2 FSU

1 ABSTENTION : UNSA

### COMMENTAIRES:

Avis sur les mesures ministérielles annoncées.

Le Ministre avec tout le cynisme qui est le sien a annoncé la reprise des discussions pour un statut de supérieur hiérarchique, la mise en place d'un questionnaire et d'espace de parole pour les directeur.

**Des directeurs d'écoles soumettent à signature une motion condamnant le questionnaire et les réunions avec les IEN, rappelant le caractère non-obligatoire de ces dispositifs et soutenant les collègues qui n'y participeraient pas. Voir p10**

**Le SNUDI-FO soutient sans condition cette initiative.**

## EXPERTISE D'UNE DIRECTRICE D'ÉCOLE (EXTRAITS)

Je suis directrice à l'école élémentaire publique depuis 2013, c'est un établissement qui compte près de 280 élèves, doté de dispositifs spécifiques : ULIS et UPE2A ; le RASED est également installé dans les locaux. Depuis longtemps, j'exerce la double mission de directrice et enseignante. Mon métier me plaît. Battante, engagée, j'essaie de faire de mon mieux pour répondre aux nombreuses attentes de tous : hiérarchie, collègues, élèves, parents, municipalité, partenaires diverses et variés pour le rayonnement de l'école.

**Mais, cette année, déjà au bout d'un mois, l'épuisement atteint son paroxysme avec les tâches quotidiennes administratives et organisationnelles qui s'accroissent, la complexification des missions, l'invasion de mails journaliers en tout genre, aucun filtre ( de la pub, des mails informatifs, des mails pour les collègues à transférer, des mails à caractère prioritaires,...), la dégradation des conditions d'exercice.**

**Depuis 17 ans de service, je n'ai jamais pensé rédiger un courrier de la sorte mais aujourd'hui, c'en est trop et je dois témoigner de ce malaise car de nombreux directeurs se trouvent dans ce même état de fatigue et de solitude. Il me semble primordial que le mal être des directeurs d'école doit être pris au sérieux et débattu lors de réunions avec la hiérarchie pour enfin trouver une solution aux oubliés que nous sommes.**

### TEMPS DE TRAVAIL

#### Estimation du temps travail passé aux tâches de direction dans la semaine

Quand on est directeur, on pense toujours à l'école, aux tâches que l'on doit accomplir, aux personnes qu'il faut contacter, et très souvent le soir, le mercredi, le WE on consacre un temps certain à l'école. Je dirai donc qu'en moyenne je dois passer en plus de mes 12 heures de décharge, environ 15 heures... (beaucoup plus dans les pics de travail comme la rentrée scolaire). (...)

**L'organisation de toutes les sorties scolaires** : recherche de transports, vérification des accompagnateurs, élaboration de toutes les annexes nécessaires (liste d'élèves à fournir avec n° de téléphone, feuilles de route,...) pour permettre les sorties dans les règles de sécurité imposées. Toutes les sorties de proximité, sont des temps chronophages. Quid de la natation ? vérifier la validité des agréments de parents accompagnateurs, trouver leur date et lieu de naissance pour les nouvelles procédures FIJASV. Et, sur une école avec un effectif aussi important, c'est un travail de longue haleine !

**Le travail administratif** occupe la majorité de mon temps. Je dois faire les plannings (AESH, occupations des différentes salles, du matériel, du gymnase avec les autres établissements scolaires), gérer les budgets, les commandes, les absences, les relations avec les services municipaux, les parents et les partenaires extérieurs...

D'autres tâches s'ajoutent à cela : ouvertures et fermetures des portes à prises en charge extérieures, partenaires soignants qui interviennent dans l'école (SESSAD, CRDV psychomotricien, ergothérapeutes, infirmiers), personnel municipal,...Et à ce jour, toujours pas de visiophone !

Temps de travail considérable pour faire les dossiers de rentrée pour chaque élève : fiche sanitaire, fiche d'autorisation, fiche de renseignements, règlement intérieur, ...récupérer et vérifier toutes les assurances (environ 280) et voir s'il y a bien les assurances individuelles corporelles pour que les élèves puissent faire les sorties et les enseignants (et la directrice !!)soient couverts en cas de problèmes.

Que dire du temps des élections avec plus de 500 enveloppes à préparer, et dans un souci de faire participer un maximum de parents je prépare les noms, prénoms et adresses de chaque parent que je colle sur chaque enveloppe...

Il y a aussi les préparations de réunions diverses et variées, le pilotage des réunions et les compte rendus (Conseils de maîtres, conseils d'école, équipes éducatives, ...), rencontres de parents avec les enseignants des 12 classes pour élaborations de PAP ou tout simplement des parents qui veulent voir des collègues en souhaitant que la directrice soit présente,...

En tant que directrice, je dois veiller à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et avec l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice : collectivités territoriales, acteurs associatifs, autres services de l'Etat. (Comités de pilotage avec la municipalité pour des événements tels que le 11 novembre,... ou alors les travaux de grande envergure avec l'agrandissement des locaux de l'école, problèmes techniques, et de sécurité, réunions et assemblées générales avec les associations de parents d'élèves,...Réunions hebdomadaires avec la directrice du péri pour faire le point sur les élèves « difficiles » sur le temps de cantine et péri. Réunions avec le RASED pour faire le point sur les élèves en difficulté des différentes classes. Rencontres régulières avec les membres CADA/REPI pour l'installation de familles allophones, beaucoup de temps pris pour faire découvrir l'école, les locaux à des personnes qui ne connaissent absolument pas les rouages de l'école française et de surcroît qui ne parle pas du tout français.

Parallèlement à ces tâches, j'assume toujours mon rôle d'enseignant : 2 jours par semaine ! Et pendant ces 2 jours de classe, je ne peux pourtant pas arrêter mon rôle de directrice, sinon je serais submergée lors de 2 jours de décharge. Je dois assumer un nombre important de tâches quotidiennes chronophages : répondre au téléphone, rédiger des compte rendus, écrire des courriers, classer, transmettre mails et courriers, informer, communiquer, réunir, organiser, travailler avec des partenaires extérieurs...

Les journées sont des marathons où en plus de la gestion de la classe se rajoute celle de la direction.

D'ailleurs, en accord avec mes collègues, quand j'ai classe, je ne fais pas les surveillances de cour car je suis dans mon bureau pour écouter le répondeur, répondre aux messages, je dois également consulter les mails pour ne pas manquer certaines informations qui peuvent m'être destinées ou que je dois transférer aux collègues. Il y a des enseignants qui n'ont pas Internet, je dois donc imprimer ou aller les voir pour leur signaler telle ou telle chose. Inscriptions ou radiations dernière minute : on a de plus en plus de mouvements pendant l'année scolaire sans compter les gens du voyage.

Comme l'école dispose d'un dispositif ULIS et d'une UPE2A, il y a beaucoup de partenaires qui appellent... Sans compter les appels que je dois passer à la municipalité pour des problèmes techniques : sonnette en panne, dysfonctionnement du tableau de sécurité. Téléphone HS donc utilisation de mon portable...

Avoir 12 classes oblige à prendre du temps quotidiennement pour répondre aux questions les plus urgentes, sans quoi, je serais complètement débordée.

**Ce qui devient de plus en plus insupportable, c'est l'urgence de l'immédiateté, tout doit être traité au plus vite. La profusion de mails est oppressante.** Le pire, c'est lorsque les mails ne sont pas arrivés sur la boîte et que l'on m'appelle de façon assez virulente **pour me signifier que je n'ai pas répondu aux demandes... Difficile quand les mails ne sont pas parvenus jusqu'à moi...Parfois, et encore de nos jours, les connexions demeurent énigmatiques !**

## 2. TACHES DE DIRECTION

A la rentrée, avec 280 élèves, remettre à jour ONDE occupe la majorité de mon temps (CSP, numéros de téléphone, mails,...).

Le logiciel ONDE : on nous dit d'inscrire les élèves ULIS dans les classes ordinaires et puis lors de l'envoi du comptage des effectifs, on nous demande de séparer les élèves ULIS. D'ailleurs cette fiche n'est pas à jour puisqu'il est encore écrit dans les colonnes : élèves CLIN et CLIS, ces acronymes n'existent plus, c'est, me semble-t-il ULIS et UPE2A...

C'est encore du temps supplémentaire qu'il faut trouver pour recalculer les effectifs de chaque classe en enlevant les élèves du dispositif ULIS.

Renseigner la catégorie socioprofessionnelle des parents. 280 élèves avec 2 parents : 560 personnes à mettre à jour une par une. Difficulté supplémentaire : aller chercher le numéro correspondant à la profession quand elle est mentionnée... Beaucoup de temps consacré à une tâche inutile et chronophage, pour nous enseignants. **Mais comme la violence de l'immédiateté est omniprésente, la capacité de réflexion et d'analyse devient impossible. Directeurs d'école, nous nous transformons en automates, nous agissons tels des robots. Nous n'avons plus le temps du discernement.**

D'autre part, est-il normal que le directeur de l'élémentaire s'occupe de rentrer les élèves venant de GS (à peu près 50), de mettre à jour toutes les fiches et qu'il s'occupe également d'AFFELNET pour les CM2 partant de l'école (environ 60) ?

Toutes ces procédures nécessitent un temps certain ! (Beaucoup d'étapes : volet1, volet 2, orientation,... et pour cela il faut arriver à collecter tous les dossiers pour ensuite rentrer les informations sur ONDE, distribuer les enveloppes, re-collecter les documents pour remettre au collège... Ces tâches pourraient être accomplies par des secrétaires et feraient gagner beaucoup de temps aux directeurs.



**Cette année, l'école a gagné à la loterie**, elle a été tirée au sort pour passer les évaluations nationales CP et CE1 (environ 100 élèves) sur tablette. Et que dire de la charge supplémentaire pour entrer plus de 100 élèves sur une application pour créer des mots de passe et identifiants à chacun d'entre eux ? Initialement, ce ne devait être qu'une formalité : extraire des données d'ONDE pour les basculer sur la fameuse application ASP, mais cela c'était si ONDE était à jour. Malheureusement, rien ne se passe de la sorte, ce n'était pas opérationnel, il a fallu trouver des tutos pour parvenir à bout du travail et tout ceci en télétravail et en soirée car tout se fait dans l'urgence sans aucune préparation où le directeur est seul ; la plateforme académique et l'accompagnant numérique ne sont pas disponibles à 22h45, ils ont terminé leur journée de travail à la différence du directeur d'école qui doit réussir à tout finaliser sans quoi les enseignants seraient pénalisés, les évaluations sur tablette seraient impossibles à faire car les élèves seraient sans identifiant et mot de passe !!

### Gérer l'emploi du temps des personnels AESH

C'est une tâche complexe car il faut presque se transformer en magicien pour satisfaire tout le monde.

Il faut d'abord prendre en considération la personnalité de chacun : AESH et enseignants, certains arrivent à travailler plus

difficilement ensemble.

Ensuite, il faut poser sur la table le nombre d'heures attribuées aux élèves. S'ils bénéficiaient tous d'heures individuelles ce serait chose plus aisée, mais ce n'est pas le cas, nous avons de plus en plus d'heures mutualisées et c'est là que se compliquent les choses !

Sur papier, les emplois du temps peuvent paraître simples à faire, 3 h par ci, 4 h par là et le tour est joué.

Mais, réellement tout est différent, quand vous avez 24h à partager entre un élève de CP qui a 12h, un autre de CM2 avec 9h et qu'ensuite il reste 3 h à donner pour du temps mutualisé, il faut savoir que l'AESH ne peut pas être à 2 endroits différents en même temps alors place aux concessions (matins ou après-midis), prendre en compte les partenaires ext (ortho) ou ceux qui interviennent à l'école.

Il ne faut pas oublier que l'école d'Yssingeaux est une école avec des effectifs importants et à chaque niveau, il y a 2 classes, alors une AESH qui doit intervenir par exemple pour 2 CP avec des aides mutualisées peut le faire à condition qu'ils soient dans la même classe... Critère important à prendre en compte...

Et puis, 3 semaines après la rentrée, les responsables AESH appellent pour signaler qu'il y a trop d'AESH sur l'école alors il faut donner le nom d'une d'entre elles pour qu'elle aille sur une école qui a eu une notification...

Pourtant, notre école attend 6 notifications, nous avons des besoins réels. Malheureusement ils ne sont pas pris en compte car aucune n'a été validée. Sur le tableau informatique, il y a donc plus d'AESH que de notifications.

### Rédaction de PPRE, Projets d'accueil individualisés, PAP, équipes éducatives

Enormément de temps à téléphoner à l'inspection, à la MDPH ou aux référents pour avoir des nouvelles de nos élèves en attente de notifications, alors nous essayons de bricoler avec les AESH mais c'est très compliqué car elles sont toutes bien occupées et il nous en manque une... Mais apparemment elle devrait revenir prochainement dès les validations de dossiers et les choses devraient s'arranger !

### Rédaction des PAI

En juillet en fin d'année, j'avais rendu les PAI et fait un courrier à tous les parents concernés en leur demandant de rapporter à la rentrée trousse avec ordonnance et médicaments à jour.

Un jour entier avec le médecin scolaire puis plusieurs jours pour tout collecter des parents (rappels avec appels téléphoniques) et établir une fiche synthétique pour enseignants et périscolaire. Nous avons 17 PAI...

Trésorière de la coopérative, je m'occupe des comptes : chaque enseignant a un compte mairie et un compte coopérative, j'ai donc 24 comptes à gérer ! (+ celui de la direction).

Beaucoup d'autres choses que j'oublie. Je devrais noter au fur et à mesure. Malheureusement, à cause du manque de temps, je ne le fais pas mais il faudrait que j'y pense !

Le temps consacré à la mise en place de projets pour l'école est très important, ce pour le rayonnement de l'école publique.

## TÉMOIGNAGE D'UN DIRECTEUR

*Il a choisi de décliner une semaine de travail dans son école, qui comporte 11 classes, 1 classe ULIS et une EFIV :  
Celle après la rentrée de Toussaint.*

Lundi 4 novembre	
8h10	Je fais le tour des bâtiments. La cour est jonchée de feuilles et il a plu, une serrure est hors service. Signalement à la mairie.
8h20	A mon arrivée au bureau, une famille m'attend pour inscrire deux enfants en PS et GS et les scolariser le jour même. Je m'étonne de ne pas être au courant : « si si, c'est la mairie qui nous envoie ». Je récupère les documents, répartis les enfants à la hâte et oriente la famille dans le bâtiment maternelle.
8h45	Retour au bureau. Ouverture de la boîte mail. 200 messages, spams ou autres.
8h50	Accueil d'une stagiaire AESH.
8h55	Arrêt de l'entretien pour deux autres inscriptions en élémentaire.
9h15	Reprise de l'entretien et orientation de la stagiaire dans une classe.
9h30	Début du tri du courrier électronique. Invitations au Conseil d'Ecole. Prise de rendez-vous pour l'exposition FRAC au lycée. Demande de créneaux pour intervention du Secours Populaire. Commande de car pour la piscine et pour le projet cinéma maternelle, préparation des formulaires. Listing des volontaires pour l'encadrement piscine et scan du test du maître-nageur pour l'agrément d'un parent à transmettre au conseiller pédagogique. Hélas c'est inutile, un mail annonce sa mise en congé pour plusieurs mois, nous ne pourrions compter sur cet accompagnateur bien que nous en manquions déjà. Réponse à l'enquête du centre aquatique de Brioude. Changement du planning gymnase suite à une demande interne. Validation de nouvelles commandes de matériel. Répartition d'une commande de chaises dans les salles. Demande de remontée d'effectifs : mais « A quoi sert ONDE ? » (dixit Christine Renon). 1 <sup>e</sup> tentative d'inscription des nouveaux élèves sur le serveur : problème lors de la saisie des adresses, blocage du processus. Je remets à plus tard et prépare cette xième demande à la main. A ce sujet, comment se projeter hors des effectifs inscrits ? Fratries ? Duplication des années antérieures (mais la structure est nouvelle...) ? Le bouche à oreille ? Ne pas se projeter mais risquer d'accélérer la perte d'un poste ? Et le Maire, n'a-t-il pas accès à ONDE, aux dossiers d'inscriptions et aux tables de naissances de sa commune ? Remontée à l'IEN du compte-rendu de la réunion de classe des CM2 et des radiations consécutives aux difficultés rencontrées en début d'année (problèmes de remplacement, élèves en difficulté et perturbateurs). Etude d'un cas violent. Déplacement en maternelle : entretien avec une enseignante pour la préparation d'une Equipe Educative. Problème d'odeur dans une salle de classe, à signaler.
12h00	Quels dossiers ai-je vraiment traités ? Quelles priorités fixer cet après-midi ?

### Suite du travail administratif de la semaine

- **Relève et traitement du courrier papier**

- **Préparation du dépistage infirmier**

- **Essai de mise en ligne du PPMS** refondu, **mais échec** car trop lourd pour la plate-forme académique : après quelques heures de travail, de recherche de plans, de demandes de vues aériennes à la commune... et de prises de vues –avec mon portable personnel- , quelle attitude adopter ?

- **Renseignement et transmission des nouveaux PAI**

- **Réception d'élèves dans le bureau** : lundi l'enfant X **insultes** à haute voix en classe, mardi l'enfant Y **porte un coup à un camarade de classe**, jeudi Y **porte un coup à un élève d'ULIS**. Vendredi Y **menace physiquement** un camarade de classe, **l'enseignante en détresse** s'adresse à l'équipe, **répartition des élèves** dans les autres classes, **communication** avec la maîtresse, **téléphone** à la mère de l'enfant. Ecoute, mais pas d'action envisagée. Une équipe éducative est programmée avec présence de l'IEN.

-**Problèmes au restaurant scolaire**, inscription à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole

-**Préparation du Conseil d'Ecole**

-**Bris d'un thermostat, signalement**

-**Auditions gendarmerie** suite plainte d'une famille (2 dossiers)

-**Poste AESH supprimé** vendredi, échange avec l'inspection académique et le personnel. Toutes AESH sur un groupe différent, 7 notifications en attente !

-**Accueil d'un père d'élève suite** problème dans la cour jeudi. Un autre vendredi.

Recherche de parents pour élections, sollicitation des parents pour accompagner à la piscine (activité obligatoire ?!), ESCULAPE,

enquête ASH (pour se voir supprimer d'autres postes ?), attente des services civiques qui n'arrivent pas, multiplication de délégation du travail de bureau et des responsabilités dans le cadre de « la simplification et l'allègement des tâches administratives », téléphone et visiophone à longueur de journée, accueil d'enfants à besoins particuliers sans notification, sans aide (j'accueille une élève non lectrice dans ma classe de CE2 jeudi, âge CM2. Ni dossier ni aide humaine dans la classe)

**Et en plus, Faire classe !!**

**SENTIMENT DE SOLITUDE**

**SENTIMENT D'ÉPUISEMENT DANS CE RÔLE DE DRH PERMANENT**

**SENTIMENT D'INEFFICACITÉ FACE À LA SOMME DE TRAVAIL PAPERASSIER**

**SENTIMENT D'INSECURITE SUITE À LA MULTIPLICATION DES RESPONSABILITES**

**SENTIMENT D'INJUSTICE PAR LA NON RECONNAISSANCE DE L'INVESTISSEMENT ET DES DIFFICULTES**

*Poids sur les épaules, vide interne, fatigue...*

Où sont passés les moments d'échanges informels mais tellement fédérateurs avec les équipes, avec les parents ?  
Où est passé le plaisir d'enseigner ?

**COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?**

Quelles perspectives avec une suppression de poste qui se profile, la restriction des postes AESH, l'absence d'emploi civique, l'inclusion systématique et la violence au quotidien ?

## LES AVIS VOTÉS

### LES POSTES

#### AVIS N°2

Le CHSCT D considère que la dégradation des conditions de travail des directeurs est largement **le résultat des suppressions de postes et de structures**.

Les directeurs sont amenés très souvent à gérer à l'interne les situations de non remplacement et à assurer l'accueil des élèves lorsque des enseignants sont absents.

Le CHSCT D demande donc **la création de postes de Titulaires Remplaçants** à la hauteur réel des besoins, soit une quinzaine pour pallier aux remplacements maladies et aux remplacements liés à la mise en œuvre d'une formation continue sur le temps de travail.

Les directeurs et les adjoints effectuent des tâches dites préparatoire aux visites de la médecine scolaire. On leur demande désormais de renseigner « Esculape ». Ces tâches relèvent des services de médecine scolaire.

Le CHSCT D demande donc **le recrutement de médecins scolaires et d'infirmières de secteur** pour les écoles, comme pour les collèges.

La politique dite de l'école inclusive fait supporter aux directeurs comme aux collègues adjoints des situations devenues ingérables et une surcharge de travail. Cette politique s'est accompagnée de la disparition des postes et des structures de l'enseignement spécialisé.

Le CHSCT D demande donc **la restitution de tous les postes Rased supprimés ces dernières années, la réouverture de structures adaptées pour les enfants en difficultés**, exclus, de fait par l'institution d'un droit à la scolarisation adaptée à leur situation.

#### COMMENTAIRES:

L'IA qui se répand dans les médias et auprès des maires en annonçant une catastrophe démographique et des baisses d'effectifs fabriquées, n'a eu aucun commentaire quand à la nécessité d'ouvrir des postes.

## LA PROTECTION FONCTIONNELLE

### AVIS N°3

Les directeurs d'école sont les premières cibles de différents groupes de pression (élus, parents,...)

Le CHSCT D exige que la protection fonctionnelle soit mise en œuvre systématiquement. A l'inverse le CHSCT D considère que ce n'est pas aux directeurs d'assumer la mission de protéger leurs collègues de travail.

#### COMMENTAIRES :

De manière surprenante, cet avis a donné lieu à un échange où l'Inspectrice d'Académie a semblé vouloir remettre en cause tout ce qui a été bâti dans ce département pour faire respecter la protection fonctionnelle :

- Celle-ci a tout d'abord indiqué qu'il lui semblait bien normal que le directeur accompagne un personnel choqué dans ses démarches (soit exactement le contraire de ce que souhaitent les directeurs).
- Elle a ensuite semblé vouloir ignorer que le dépôt de plainte n'est pas un préalable à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle
- Enfin protection fonctionnelle et protection juridique semble être la même chose pour l'IA.

## L'ÉCOLE DITE « INCLUSIVE »

### AVIS N°4

Les directeurs d'école sont les victimes directes de la partie « école inclusive » de la loi Blanquer qui leur a transféré tâches et missions supplémentaires en grande quantité.

- Gestion des AESH dans l'école. On leur demande depuis cette année de prendre des décisions concernant l'affectation des personnels ou leur départ de l'école. Le CHSCT D demande donc une affectation des AESH définitive et sur une école.
- Gestion au sein de l'école avec les collègues des retards pris par la MDPH pour traiter les dossiers. Le CHSCT D demande donc le traitement des dossiers par la MDPH avant le début de l'année scolaire et l'accélération des procédures.
- Equipes éducatives et de suivi à n'en plus finir pour essayer de régler des problèmes d'enfants ingérables. Le CHSCT D demande que les directeurs n'aient plus à participer à toutes les équipes éducatives.
- Rédaction de PAI en lieu et place des services de médecine scolaire. Le CHSCT D demande donc le recrutement d'infirmiers et de médecins scolaires.

6 POUR : 4 FO - 2 FSU

1 ABSTENTION : UNSA

#### COMMENTAIRES:

Là encore, ni réponse, ni commentaire de l'IA. Avec la mise en place des PIAL et le transfert des compétences des MDPH au niveau local, il est à craindre de voir ce volet s'aggraver et de nouvelles responsabilités s'abattre sur les épaules des directeurs.

## LES AIDES ADMINISTRATIVES

### AVIS N°5

Le CHSCT D constate que le gouvernement a décidé de supprimer tous les personnels chargés de l'aide administrative des directeurs. Ces personnels sans statut ont été renvoyés ou transformés en AESH tout aussi précaire, ce qui a supprimé l'aide administrative octroyée aux directeurs.

Le CHSCT D demande donc la création d'emplois sous statut afin d'aider les directeurs d'école dans leurs tâches administratives.

VOTE À L'UNANIMITÉ

#### COMMENTAIRES :

Aucun commentaire de l'IA

## LES DÉCHARGES

### AVIS N°6

Le CHSCT D demande **que tous les collègues puissent bénéficier de leur quotité de décharge**. Il condamne les décisions qui ont conduit l'administration à organiser les décharges de certains directeurs l'après-midi ce qui se traduit pour certains par une perte importante de leur temps de décharge. Ces collègues effectuent donc leurs missions sur leur temps libre. C'est inadmissible.

Le CHSCT D même s'il se satisfait des efforts faits ces deux dernières années, **demande que les temps de décharges pour les directeurs de moins de 4 classes soient planifiés pour tous**.

Le CHSCT D **demande à ce que le temps de décharge soit augmenté pour tous les directeurs**.

VOTE À L'UNANIMITÉ

#### COMMENTAIRES :

Le même jour, le ministère annonce des mesures extrêmement fortes: une journée de décharge sera octroyée à chaque directeur en novembre/décembre! De qui se moque-t'on?

D'autant plus que le manque de remplaçant est criant, avec quel moyen compte-t'il mettre en œuvre cette mesure?

## LES TÂCHES ADMINISTRATIVES

### AVIS N°7

Le CHSCT D dénonce la lourdeur des outils informatiques mis à la disposition des directeurs. Il ne rappelle qu'aucun de ces outils n'a fait l'objet d'une étude en CHSCT à un quelconque niveau que ce soit contrairement à la réglementation en vigueur.

Ces outils font très souvent l'objet de dysfonctionnements qui obligent les directeurs à renouveler plusieurs fois les démarches y compris en dehors de leurs heures de services.

Concernant ONDE, le CHSCT D dénonce les rubriques que l'administration, malgré des engagements passés, demande aux directeurs de renseigner en particulier celle sur les origines socio-professionnelles des parents.

Le CHSCT D dénonce les tâches multiples, en doublon et plus qui sont demandées aux directeurs (remontées d'effectifs par exemple...)

Le CHSCT D demande que l'avalanche de courriels d'interlocuteurs toujours plus nombreux cesse et qu'une rationalisation sérieuse soit mise en œuvre. (Les circulaires de l'IA et notes de services des IEN sont déjà bien suffisantes).

Le CHSCT D demande que les mails concernant les personnels leur soient envoyés individuellement sur leur boîte professionnelle. (Ordres de mission, convocations de stages...)

#### COMMENTAIRES:

En début de CHSCT, l'IA a très longuement expliqué qu'elle avait découvert que les directeurs étaient arrosés de mails, de concours, de demandes en tout genre. Elle a alors évoqué sa sollicitude envers les directeurs et indiqué qu'elle mettrait tout en œuvre pour simplifier ce qui peut l'être.

Mais en fin de CHSCT D, lorsqu'il faut passer aux travaux pratiques, plus personne!  
Ainsi l'IA exige t'elle que les directeurs remplissent dans ONDE les catégories socioprofessionnelles en expliquant que le ministère en tient compte pour l'attribution et que si les directeurs ne le font pas, le département sera pénalisé.

FO a indiqué que ce fichage pose en premier lieu un problème éthique (à quand devons nous renseigner l'origine, l'ethnie ou la religion) et par ailleurs c'est une charge de travail énorme pour les directeurs.

# CTM du 13 novembre

## Annonces du ministre : De qui se moque-t'on?

« C'est un CTMEN important. Le sujet de la direction d'école est un sujet structurel qui a trop tardé. Le travail collectif peut amener à des réponses. Il **fallait des mesures immédiates**, enclencher un mouvement. »

Donc 3 premières mesures :

**Moratoire sur les enquêtes administratives**, jusqu'à la fin de l'année civile (il faut alléger). Il y a trop de sollicitations, dans un souci de bonne administration, on fait ce moratoire. Journée supplémentaire de décharge sur novembre – décembre.

**Groupes départementaux de suivi** pilotés par les DASEN, avec les organisations syndicales et représentants des organisations institutionnelles (dont élus locaux). On va recueillir la parole des directeurs : état des lieux précis, questionnaire, etc. Les IEN vont organiser des réunions avec tous les volontaires, expression libre de novembre à février.

**Allègements des tâches** : Dgesco analyse toutes les tâches susceptibles d'être allégées. Printemps 2020 : de nouvelles annonces temps de travail et rémunération.

On va mettre en place un comité de suivi national sur l'ensemble des mesures que je viens d'annoncer. Il faut être ouverts sur les expériences étrangères, expérimentations possibles.

Après le suicide de Mme Renon, je suis sûr qu'on peut parvenir à une sortie par le haut. Le 17 décembre, plusieurs mesures seront annoncées » « Dans le cadre de l'agenda social, des ateliers seront aussi mis en place de janvier 2020 jusqu'au printemps »

**Le SNUDI-FO national a immédiatement réagi à ces propos en écrivant au Ministre pour dénoncer sa surdité et pour demander la satisfaction immédiate des revendications.**

"A la volonté ministérielle de créer un statut de directeur supérieur hiérarchique, le SNUDI-FO 43 oppose les revendications :

- l'augmentation des décharges de service, pas un directeur sans décharge statutaire hebdomadaire ;
- une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous;
- une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique ;
- la tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire remplaçant;
- le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde;
- le rétablissement du cadre national de l'école publique et l'arrêt des processus de territorialisation, afin de préserver les directeurs comme leurs adjoints des ingérences et pressions locales;
- non aux postes profilés : attribution de l'ensemble des postes de direction au barème (AGS) ;
- le respect du décret de 1989 fixant les missions des directeurs.

**Face au mépris du ministre à l'égard de ces revendications, comme de toutes les autres, le SNUDI-FO estime indispensable de faire reculer le gouvernement par la grève. Il invite les personnels à répondre massivement à l'appel à la grève à partir du jeudi 5 décembre contre le projet de retraite universelle par point et les appelle à participer aux réunions pour décider de sa reconduction."**

## Motion des directeurs et directrices des écoles de Haute-Loire

Les directeurs et directrices des écoles de Haute-Loire, soutenus par le SNUDI-FO, ont pris connaissance des courriels des IEN leur faisant part d'une enquête et d'une réunion spécifiques à leur fonction.

Ils considèrent que les annonces du ministère et de l'administration locale sont en décalage avec la réalité comme l'indique la déclaration de la FNEC FP FO et de la FSU au CHSCT-D du 13 novembre 2019 :

- Les personnels ne demandent pas un statut de chef d'établissement pour les directeurs, ils demandent qu'on cesse de leur confier des missions et des tâches qui ne relèvent pas de leur travail.
- Ce n'est pas un questionnaire général auprès des directeurs auquel les réponses sont déjà écrites par le ministère, dont les personnels ont besoin. Les revendications sont connues, elles sont exprimées régulièrement par les représentants des personnels, mais aussi malheureusement par les écrits et témoignages laissés par les collègues qui ont choisi l'irréparable comme Christine RENON
- Les directeurs s'interrogent sur l'initiative du ministre qui vise à « offrir des espaces de paroles des directeurs auprès de leurs supérieurs hiérarchiques ». D'une part les IEN n'ont aucun moyen pour répondre aux difficultés et d'autre part les collègues pourraient se retrouver dans une position délicate vis-à-vis de leur hiérarchie.

Aussi les directeurs signataires condamnent le questionnaire et les réunions prévues dans les circonscriptions. Ils précisent que ces dispositifs ne relèvent d'aucune obligation. Ils soutiennent tous les directeurs qui refuseraient d'y participer.

NOM	Ecole	Signature

Premiers directeurs signataires : L.Berthucat (Michelet mat), P.Brun (Céaux d'Allègre), J.Besset (Fontannes), S.Frappa (St Paulien), A.Maillot (Brioude La Borie d'Arles), I.Goux (Allègre), A.Perot (Langeac mat.), J.Giraud (Frugères les Mines), L.Dekens (Bournoncles), C.Martin (Montlet), L.Soaes (Ste Florine élem), K.Rieu (Saint Georges Lagricol), S.Medard (Vieille Brioude), J.Bara (Paulhaguet mat), F.Salanon (Trevas les Villettes), S.Defay (Darsac Vernassal), F.Grillet (La Seauve sur Semene), JL.Maillot (Brioude J.Ferry)...